

FICHE D'INSCRIPTION 2020

EXAMEN D'APTITUDE VENTES VOLONTAIRES

Article R.321-19 du code de commerce

Je soussigné (e)

NOM (EPOUSE)

PRENOM NATIONALITE

DATE DE NAISSANCE LIEU

DOMICILE

.....

.....

TELEPHONE

E-mail

DIPLOMES

.....

Souhaite candidater à l'examen d'aptitude prévu à l'article R. 321-19 du code de commerce et déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-après de l'article R. 321-18 applicables en l'espèce :

Sous réserve des dispositions de l'article R. 321-65, nul ne peut diriger des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques s'il ne remplit les conditions suivantes :

1° Etre français ou ressortissant d'un Etat autre que la France membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

2° N'avoir fait l'objet ni d'une condamnation pénale pour des faits contraires à l'honneur ou à la probité ni, dans la profession qu'il exerçait antérieurement, d'une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation pour des faits de même nature ;

Je certifie sur l'honneur n'avoir fait l'objet ni d'une condamnation pénale pour des faits contraires à l'honneur ou à la probité ni, dans la profession que j'exerçais antérieurement, d'une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation pour des faits de même nature.

Je déclare choisir pour l'épreuve de langue :

Allemand Anglais Chinois Espagnol Italien Russe

OPERATEURS DE VENTES VOLONTAIRES :

nom, qualité, adresse

date entrée / date sortie

.....

.....

.....

.....

Fait àLe

Signature

Fiche à retourner signée avant le 6 octobre 2020 :
CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES 19 AVENUE DE L'OPERA - 75001 PARIS

PIECES A FOURNIR

- ❶ Copie de la carte d'identité ou Passeport
- ❷ Certificat de chaque OVV pour les salariés
- ❸ 1 Photo d'identité
- ❹ Pour les salariés : copie de la DAS des 7 années
- ❹bis Pour les dirigeants : copie des AG des 7 années
- ❺ Droit d'inscription : 90 € à l'ordre du CVV